



Garde d'enfants vacances de Noël 2022

Par **Sebus74**, le 24/11/2022 à 20:42

Bonjour,

Avec mon ex compagne, nous partageons la garde de notre fils durant les vacances, de la façon suivante :

- 1 semaine chacun + 2 jours supplémentaires pour moi sur la semaine de Madame, ou le week-end précédent

Je suis donc sensé garder mon fils, le week-end du 17 décembre, ainsi que la semaine du 26 décembre.

Madame refuse de me rapporter mon fils le 25 au soir, ou le 26 au matin, sous prétexte que les écoliers reprennent l'école le mardi 3 janvier et sont encore en repos le lundi 2. Hors, je ne peux pas garder mon fils ce jour là pour cause de travail. Elle veut donc me déposer mon fils le 26 décembre au soir. Est elle dans son droit?

Merci d'avance pour votre réponse.